

MAZAL TOV - FÉLICITATIONS

Rabbin Ronen A. Abitbol, le Président, le C.A. et le Kahal présentent leurs sincères félicitations et leurs vœux de bonheur à Albert et Régine Hadida, Nathalie Bensabath et Dr. Gaby Zagury à l'occasion du mariage de leurs enfants Jessica et David. Ainsi que M. et Mme Joseph Ohayon pour la naissance d'une petite fille dans le foyer de Kim et Jonathan

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

Jacob Elkeslassy Z"L 12 TAMOUZ - 26 JUIN
Saada Elkahel bat Aliya Z"L 15 TAMOUZ - 28 JUIN

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: Dr. Gaby Zagury à l'occasion du mariage de Jessica et David

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: 1) M. Elkeslassy Maurice pour la nahala de son père Jacob Elkeslassy Z"L.
2) M. Edery Moïse pour la nahala de sa mère Saada Elkahel bat Aliya Z"L.
3) Dr. Gaby Zagury à l'occasion du mariage de Jessica et David et la Réfouah Chéléma de Juliette Zohra bat Fébi et Moshé bar Rahel

KOLLEL HEKHAL SHALOM

DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"L ET À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"L

FAITES VOUS UN CADEAUX VENEZ ETUDIER AVEC NOUS AU KOLLEL DES COURES POUR TOUS LES NIVEAUX
Rabbin Ronen A. Abitbol: 45minutes avant Mincha.

kabbalistiques. Certaines disent que lorsqu'il se casse, il a évité qu'une mauvaise chose arrive et s'est sacrifié pour vous. En Israël leur vente font la fortune des sectes ésotériques se faisant passer pour kabbalistiques. Elles utilisent d'anciens textes saints de la mystique juive qu'ils ne comprennent pas afin de mieux appâter les âmes égarées. On voit des stars se reconvertir et devenir "pasteur" ou marabout, afin d'aider tous ceux qui sont dans cette quête existentielle, en exploitant

certaines concepts de la Kabbale. Alors est-ce que le fil rouge a de véritables pouvoirs miraculeux ? Ou est-ce que tout cela n'est que de l'intox ? Il n'existe aucune source kabbalistique faisant mention de fils rouges noués autour du poignet pour conjurer le mauvais oeil. Cette pratique a beau exister chez de nombreux Juifs, force est de constater qu'elle n'est mentionnée nulle part dans la Kabbale! Alors personne ne sait réellement ou exactement quand la coutume de porter le fil rouge a commencé. Certes, le Talmud fait bien une rapide allusion à une pratique qui consistait à nouer des brins d'herbes et à les porter pour se protéger du mauvais oeil. Mais là encore, aucune couleur n'est précisée, aucune mention du mot fil, ou de la tombe de la matriarche Ra'hel. On trouve aussi une pratique qui consistait à peindre le tronc d'un arbre fruitier malade en rouge afin d'éveiller la pitié d'Hachem, par les prières de ceux qui l'auront remarqué. Il existe tout de même une source talmudique claire qui décrit le port de fil rouge pour conjurer le mauvais oeil (commentaire de Rachi Traité Chabbat chapitres 7 et 8). Mais il est clairement énoncé que le fait de s'attacher un fil rouge est strictement interdit. Cette pratique rentre dans la catégorie des «Darkei haEmori», des pratiques superstitieuses ne reposant pas sur la foi et proches de l'idolâtrie. Même pour ceux qui croient à cette pratique, voici les règles de cette tradition. Une pelote de laine rouge est enroulée sept fois autour du monument de pierre, qui se trouve au-dessus de la tombe de Ra'hel, tout en récitant des prières en hébreu, ainsi que le Psaume 31, et la prière mystique de Ana beKoac'h. Le fil rouge de cette pelote de laine est alors coupé. Il doit être porté au poignet gauche pour implorer la protection, ainsi que des bénédictions spirituelles et physiques. Le fil rouge est porté pendant une période minimum de 28 jours correspondant à une révolution lunaire pour qu'il agisse. La durée du port d'un fil ne devra en aucun cas excéder 7 semaines afin qu'il soit porté pendant une seule révolution lunaire. En effet une révolution lunaire étant effective à son terme. Passé ce délai l'ancien fil est détacher, puis il est conservé et observer une période de 7 jours avant de porter un nouveau fil. Ceci est renouveler jusqu'à ce que la personne voie une amélioration. La question que vous devrait vous demander, est que celui qui vous a vendu le fil rouge a vraiment suivie toutes les étapes mentionnées ci-haut?!!

Bien que la halakha reconnaisse ne pas être certaine de la justesse de légiférer selon ce commentaire, le fil rouge n'en reste pas moins une pratique peu recommandable et tout juste tolérée.

CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL. 5 No.09
CHABBAT 23 JUIN 2018 - 10 TAMOUZ 5778



PARACHA HOUKAT

Allumage des bougies
du Chabbat: 20:30
Sortie du Chabbat: 21:46

Horaires des Offices - 2018 - 5778

Vendredi 22 Juin 2018 - 9 TAMOUZ 5778
Mincha suivie d'Arvit: 18:45

Chabbat 23 Juin 2018 - 10 TAMOUZ 5778

Chahrit: 8:15
Cours du Rabbin Ronen A. Abitbol 18:30
Mincha: 20:00 Seouda Chélichite suivie d'Arvit

Dimanche 24 Juin 2018

Chahrit: 7:30
Mincha: 19:30 suivie d'Arvit

Lundi 25 au Jeudi 28 Juin 2018

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 7:45
Mincha 19:30 suivie d'Arvit

Vendredi 29 Juin 2018 - 16 TAMOUZ 5778

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00
Mincha suivie d'Arvit: 18:45
Allumage des Bougies: 20:30

APHORISME DE NOS SAGES

6. Un soupir émis à cause de la douleur d'autrui transperce toutes les barrières impénétrables des « accusateurs » célestes. Et lorsque l'on se réjouit de la joie de son prochain et qu'on le bénit, ceci est précieux pour D.ieu et agréé comme les prières de Rabbi Yichmaël le Grand-Prêtre dans le Saint des Saints.(fr.chabad.org)

PARACHA HOUKAT

La vache rousse et l'eau du rocher



Résumé de la Paracha

- ◆ Les lois de la vache rousse, dont les cendres purifient celui qui s'est trouvé au contact d'un cadavre, sont enseignées à Moché Rabbénou.
- ◆ Après 40 années de voyages dans le désert le peuple arrive dans le désert de Tsin. Myriam décède et le puit miraculeux qui accompagnait les Enfants d'Israël par son mérite disparaît. Le peuple réclame de l'eau. D-ieu indique à Moché de commander à un rocher d'en donner. Troublé par l'attitude du peuple, Moché frappe la pierre et l'eau en jaillit. Mais D-ieu lui annonce que ni lui ni Aaron n'entreront en Terre Promise.
- ◆ Aaron décède à Hor Hahar et son fils Elâzar lui succède comme Grand Prêtre.
- ◆ Des serpents venimeux attaquent le camp après qu'une fois encore le peuple ait « parlé contre D-ieu et contre Moché ».
- ◆ D-ieu demande à Moché de placer un serpent d'airain en haut d'un mat : ceux qui auront été mordus le regarderont et vivront.
- ◆ Le peuple entonne un chant en l'honneur du miraculeux bienfait de l'eau jaillie au cœur du désert. Moché conduit le peuple à des batailles contre les rois Emorite, Si'hon et Ôg (qui veulent interdire la traversée de leur territoire). Leurs terres, situées à l'est du Jourdain sont ainsi conquises.

La Para Adouma

La loi de la Para Adouma (la vache rousse) fait partie des lois « houqims », dont le sens ne sont pas nécessairement perçus par l'entendement humain. Les 'houqims inclues également l'interdiction de porter un vêtement chaâtnéz (mélange textile de lin et de laine), le kilaïm (mélange des espèces végétales), le bassar vé'halav (mélange de viande et de lait). Néanmoins, les 'houqims ne sont pas des lois sans raisons; leur logique est divine et les plus grands hommes de notre peuple pouvaient comprendre certains d'entre eux. Mais, la rationalité des lois de la Para Adouma fut révélée que à Moché Rabbénou.

Plus rapidement possible opérationnel

La Paracha de cette semaine traite de la vache rousse, que ses cendres purifiées tout celui qui était en contact avec un cadavre humain.

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Synagogue - Kollél - Mikvé - Salle des fêtes
825 Gratton, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707

Rabbin Ronen A. Abitbol



Aujourd'hui que nous n'avons pas de « Beth Hamikdash », il nous est impossible de se purifier par les cendres d'une Vache Rousse... De plus, nous sommes tous purs sachant qu'il suffit d'être au contact d'un mort pour le devenir, ou tout simplement d'aller pèlerine au cimetière.

Pourquoi est-il interdit au Cohen encore de nos jours de rentrer au cimetière, pour ne pas qu'il se rende impur alors qu'il l'est déjà ?

Une des réponses logique à cette question, est que si aujourd'hui Machia'h arrive et que le 3^{em} Temple est reconstruit, il faudra que le Cohen soit le plus rapidement possible opérationnel.

Or si le Cohen ne se préserve pas aujourd'hui du risque de redevenir à nouveau impur, le jour où il le sera il devra se purifier en 7 jours et on l'aspergera avec les cendres de la vache rousse le 3^{em} et le 7^{em} jours après le contact.

Par contre, s'il se préserve tous les jours de sa vie de redevenir impur; Sachant qu'il a une impureté qui remonte à plusieurs jours, il devra directement se purifier par les cendres de la vache rousse le plus tôt possible, donc le jour même qu'on trouve les cendres de la vache rousse, ainsi que le jour 4 après, en total 5 jours au lieu de 7. (Yoel Amar)

La vache de Moché

Voici la loi qu'Hachem a prescrite en disant : Parle aux enfants d'Israël et dis-leur de te choisir une vache rousse, parfaite, sans aucun défaut, et qui n'a pas encore porté le joug. (Bamidbar 19,2)

Rashi: Elle sera toujours appelée d'après ton nom: «la vache que Moshé a préparée dans le désert.

Le Ari Z'l HaQuadosh, nous révèle qu'un homme qui ne se sent pas capable d'avoir toutes les pensées requises dans sa Tefila (prière), pourra dire que sa volonté est de se référer à celles qui animaient les Sages de la grande assemblée au moment où ils composèrent le texte de la Tefila!

Or le Midrach nous enseigne que Hachem dit à Moché: «A toi, je dévoile les secrets de la vache rousse, quant aux autres, je ne leur explique que les modalités de son utilisation». Et donc, lorsque les Bne Israël accomplirent ce rite, ils ne purent

avoir que la volonté de se référer aux intentions de Moché, intentions qu'ils ne connaissaient pas, bien sûr.

Une Mitzvah ne doit pas être

accomplie machinalement. Sa réalisation doit être précédée de l'intention d'obéir à Hachem, qui nous l'a ordonnée; elle peut ensuite éventuellement, être accompagnée d'autres intentions qui lui sont propres. A présent, on comprend mieux l'enseignement de Rashi: «Elle sera toujours appelée d'après ton nom...» on devra toujours se référer aux intentions que Moché Rabenou, a eue dans le désert, lorsque il a accompli pour la première fois le rite de la vache rousse. (Le Repas du Roi - Birquat Shmouel)

Une Parole - La barbe blanchit

Un grand commerçant fournissait tous les villages alentour et travaillait sans relâche pour satisfaire sa clientèle. La nuit tombée, il était encore occupé à faire ses comptes et à préparer la marchandise pour satisfaire la clientèle du lendemain. Il était tellement pris par ses affaires qu'il ne trouvait pas le temps de se rendre à la synagogue pour prier en communauté.

Les années passèrent, sa barbe blanchit et dans son cœur le marchand commença à s'inquiéter. Avec l'âge, il ne se ressentait plus autant de forces qu'autrefois. Mais il lui appartenait pourtant de préparer quelques « provisions » pour le grand voyage qu'il lui faudrait bientôt entreprendre, des bonnes actions qui puissent l'accompagner dans le monde de vérité.

Le lendemain, il se réveilla dès l'aube et se rendit à la synagogue, pria en communauté avec ferveur, puis une fois sa prière terminée il s'assit et étudia pendant deux bonnes heures. Une fois son étude terminée, il entendit résonner dans son cœur une voix anxieuse qui disait : « Qu'advient-il demain de tes nombreux clients ? Ne te trouvant pas présent, ils se tourneront certainement vers un autre marchand ! » Cependant, il repoussa immédiatement ces

sombres pensées : de quel secours lui seraient ces clients au jour où il devrait rejoindre son Créateur ?

Quand il arriva à son magasin, son épouse l'accueillit avec des paroles qui n'étaient pas faites pour le reconforter : « Que t'est-il arrivé ? Où étais-tu donc passé ? Pourquoi n'as-tu pas ouvert le magasin à l'heure ? De nombreux clients sont venus, et ne te trouvant pas, sont repartis. »

« Dis-moi plutôt, dit le vendeur à sa femme, que ferais-tu donc si mon heure était arrivée de quitter ce monde ? Me demanderais-tu encore : "Mais où es-tu donc passé ?" Est-ce qu'après ma mort tu prétendrais encore que je me dois de servir mes clients ? Et bien désormais, quand j'étudie à la synagogue, considère que je ne fais plus partie des vivants... Et quand après quelques heures, avec l'aide du Ciel, je reviens au magasin, considère que j'ai ressuscité ! » (par le 'Hafets 'Haïm)

Changer sa parole mais pas ses vêtements

« **Israël fit un vœu à D-ieu et dit: si tu donnes ce peuple-là dans ma main...** »

La Torah nous rapporte dans notre Paracha un épisode étonnant: « Le Cananéen, le roi d'Ârad qui habite dans le sud, entendit que Israël venait par le chemin de Atarim et s'attaqua à Israël et en prit capture. » « Israël fit un vœu à D-ieu et dit : si tu donnes ce peuple-là dans ma main, je détruirai leurs villes. »

Rachi dans son commentaire relève une anomalie dans le second verset : pourquoi la prière d'Israël est-elle formulée de cette manière : « si tu donnes ce peuple-là », pourquoi n'est-elle pas formulée avec plus de précision : « si tu donnes le Cananéen ». En effet, il est de l'ordre de la prière, de formuler ses demandes avec le plus de précision possible, donc pourquoi cette formulation lapidaire « si tu donnes ce peuple-là » ?

Rachi répond, sur la base du Midrach Tan'houma, que les enfants d'Israël avaient un problème avec ce peuple qui les attaquait et se posaient la question: qui est ce peuple ?

Rachi apporte l'explication du Midrach Tan'houma que ce peuple était le peuple d'Amalek.

Mais le doute était car les gens qui les attaquait parlaient cananéen mais étaient vêtus comme des Amalékites. Alors le peuple d'Israel dans le doute, formulèrent leur vœu de manière indéfinie : « si tu donnes ce peuple ». Et qui étaient-ils en fait ?

Nous trouvons dans le Choul'han Âroukh une halakha dans l'absolu opposé de l'attitude des Amalékites « Dans des cas

de persécutions, il est interdit de dire que l'on est idolâtre au péril même de sa vie, en revanche il est permis de changer ses habits en prenant les habits spécifiques des idolâtres pour qu'on ne le reconnaisse pas et qu'il évite ainsi la mort » (Yoré De'â 157, 2)

C'est-à-dire que changer son dibour - sa parole, est interdit au péril même de notre propre vie, mais se déguiser pour sauver sa vie est parfaitement licite, c'est l'inverse de l'attitude des Amalékites, qui changent l'expression de leurs bouches et sont comme incapables de changer leurs vêtements.

Haftarath

Une haftara d'une brûlante actualité

L'essentiel de cette haftara est constitué par le discours que Yifta'h a tenu au roi des Ammonites, ennemis des enfants d'Israël,

Il avait envoyé une délégation auprès de ce monarque, avec mission de lui demander les raisons de son agressivité envers les enfants d'Israël.

Réponse du roi: «C'est parce qu'Israël a pris mon pays, quand il monta d'Egypte, depuis l'Arnon jusqu'au Yaboq et jusqu'au Jourdain; et maintenant, rends-moi ces [contrées] en paix! » (11, 13). Autrement dit: « Vous nous avez dépouillés de nos terres, et vous les occupez sans droit ni titre ! Il n'y aura pas de paix entre nous aussi longtemps que vous ne nous les aurez pas rendues ! »

On dirait aujourd'hui, autre temps même querelle: « La paix contre les territoires ! », proposition dont on a pu mesurer, ces dernières années, la dangereuse ambiguïté.

Yifta'h ne se laissa pas décourager par cette rebuffade, et il tenta une seconde fois de négocier. Il rappela aux Ammonites des données historiques indiscutables, celles qui avaient donné à Israël un droit irréfutable à la possession des territoires convoités par ses adversaires : Israël n'avait rien pris, ni à Moab, ni à Ammon, mais c'est Si'hon, roi des Amorréens, qu'il avait combattu, et ce sont ses terres qu'il s'était approprié. Les Ammonites n'avaient pas à s'ingérer dans cette querelle, à laquelle ils étaient étrangers. En clair, si Erets Yisraël est à nous, ce n'est pas parce que nous l'avons conquis, mais parce que Hachem nous l'a donné ! Aussi n'avons-nous pas le droit d'y renoncer. (Jacques Kohn)

Coin de la Halakha - Le fil rouge

Origine kabbalistique ou simple phénomène de mode ? Ce fil est devenu un véritable phénomène de société, souvent cette pratique est associée à certains mouvements

CE BULLETIN A ÉTÉ COMMANDITÉ PAR:

M. ELKESLASSY MAURICE POUR LA NAHALA DE SON PÈRE JACOB ELKESLASSY Z"L

DR. GABY ZAGURY EN L'HONNEUR DU MARIAGE DE JESSICA ET DAVID

VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530

POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN

